



La convention de la Fédération du Travail sera tenue dans la ville de Québec les 28, 29 et 30 juin

C'est ce que vient de décider le Conseil Exécutif, l'appel sera lancé sous peu ainsi que les lettres de créance. Les séances seront tenues dans la vaste salle de l'hôtel Victoria, c'est également à cet endroit que seront les quartiers généraux. On se rappelle que la huitième conférence annuelle devait être tenue en juillet de l'an dernier, tout avait été préparé à cet effet, nombre de lettres de créance avaient été reçues, lorsqu'à la dernière minute les restrictions sur les voyages et la tenue de conférences furent mises en vigueur, il fut donc impossible de tenir la conférence projetée, par la suite une Conférence Spéciale d'urgence fut tenue à Montréal à laquelle un grand nombre de délégués assistèrent en dépit du fait qu'aucune organisation affiliée ne put être représentée par plus de deux délégués.

Ne tardez pas à préparer les résolutions que votre union désire soumettre.
Choisissez vos meilleurs hommes pour vous représenter à cette conférence.

Le Monde Ouvrier devient mensuel

Pendant plus de trente ans, le *Monde Ouvrier* fut publié régulièrement chaque semaine : cela représente le joli total de 1,560 numéros de 40 colonnes de matière à lire chacun. Tout cela a pris un temps considérable et presque toute une vie d'efforts. Pendant ce laps de temps il y eut des hauts et des bas, tant au point de vue moral que financier ; car il n'y a rien de plus ingrat, ni de plus risqué, que de publier un véritable journal ouvrier : vous vous efforcez de défendre les intérêts de la classe ouvrière cinquante et un numéros de l'année et tous sont satisfaits, mais ne vous hasardez pas à commettre la plus inoffensive erreur dans le cinquante-deuxième numéro, du coup vous devenez "le pelé, le galeux" de la fable de ce bon La Fontaine ; vous êtes pratiquement mis à l'index ; on oublie tout le bien que vous avez pu faire et on ne se gêne pas pour vous rappeler la moindre faiblesse que vous auriez pu avoir et vous traiter de vendu.

Les uns vous dénoncent comme un radical, tandis que les autres vous accusent d'être un réactionnaire, trop arriéré dans vos idées : vous êtes toujours entre le marteau et l'enclume. Le seul moyen d'en sortir, c'est de préconiser ce que vous croyez sincèrement être la ligne droite, soit ce qui est énoncé dans la déclaration de principes de la Fédération Américaine du Travail et du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire au cours des trente années d'existence du *Monde Ouvrier* et c'est également la ligne de conduite que nous avons demandé aux collaborateurs du journal de suivre.

Il y a maintenant un autre côté de la médaille et c'est la question finances. Un journal ne vit pas de l'air du temps, il doit rencontrer ses obligations envers son imprimeur et celui-ci, à son tour, envers ceux qu'il emploie. A peu d'exceptions près un journal hebdomadaire est loin de faire fortune, car il doit compter sur les annonces — et c'est de là que vient le bobo pour un journal ouvrier : il ne peut logiquement insérer les annonces de firmes qui ont un différend avec le Travail Organisé, il doit laisser tomber les contrats d'annonces de ces maisons qu'il aurait en sa possession. C'est dire qu'il ne sait jamais quelle tuile lui tombera sur la tête un de ces quatre matins. Il est donc évident qu'un journal ouvrier qui se respecte et qui a des principes est "handicapé" de bien des façons. La seule manière d'assurer l'existence d'un journal ouvrier consiste à le maintenir au moyen d'une cotisation spéciale imposée à chaque membre du Travail Organisé ; il peut alors se dispenser de solliciter des annonces de maisons plus ou moins favorables au mouvement ouvrier, il n'est plus obligé de payer 50 pour cent de commission à des solliciteurs plus ou moins vertueux qui obtiennent plus souvent qu'autrement les contrats d'annonces sous de fausses représentations, soit en affirmant que ledit journal a un tirage de 20,000 copies et plus tandis qu'il est loin d'atteindre ce chiffre. Le *Monde Ouvrier* n'a jamais voulu se plier à ces exigences, cela explique pourquoi il avait si peu d'annonces, surtout dans ces derniers mois.

Faire la rédaction d'un journal hebdomadaire pendant plus de trente ans est une besogne éreintante, — surtout lorsqu'elle se fait après la journée de travail régulière, — comme nos revenus ne nous permettaient pas d'engager un rédacteur attitré, il fallait bien que cette besogne se fasse par quelqu'un ; ajoutez à cela la difficulté de se procurer le papier nécessaire avec en plus une augmentation d'environ 1 cent la livre ; la diminution des heures de travail à 40 par semaine avec le même salaire que pour 44 heures : tout cela combiné nous mettait dans la dure nécessité soit d'abandonner la publication du *Monde Ouvrier* complètement, soit de le transformer en un magazine mensuel.

Afin de ne pas priver la Fédération provinciale du Travail du Québec de son organe officiel et en vue de tenir les membres du Travail Organisé au courant de ce qui se passe nous avons opté pour cette dernière alternative : le *Monde Ouvrier* sera donc publié à l'avenir vers le 15 de chaque mois.

Nous espérons que ceux qui nous ont encouragé dans le passé continueront à le faire à l'avenir, qu'ils s'efforceront de nous gagner de nouveaux abonnés, car dès que des arrangements satisfaisants auront été pris nous pouvons les assurer que le *Monde Ouvrier* reprendra sa publication hebdomadaire.

Si les ouvriers sincères veulent mettre l'épauée à la roue, cela se fera plus tôt qu'on le croit. En attendant, nous vivons dans l'espérance.

GUS. FRANCO.

Secrétaire de la Fédération provinciale du Travail du Québec
et rédacteur du *Monde Ouvrier*.

Avez-vous du beurre ?

C'est le thème général des conversations ; la réponse est presque toujours identique, "pas moyen d'en trouver" "moi, j'ai pu en obtenir une demi-livre chez l'épicier".

Si vous pouvez donner l'explication de cette situation, lui trouver la moindre excuse, mais surtout trouver une solution facile et immédiate, faites-le au plus vite et du coup vous deviendrez le héros du jour.

Je ne chercherais pas à remplir ce rôle et ce pour bien des raisons, car j'ai beau me creuser la tête, interroger épiciers, bouchers et laitiers, personne ne semble savoir pourquoi il y a semblable pénurie de beurre dans un pays aux trois-quarts agricole. Ah ! oui, on invoque toutes sortes de raisons plus baroques les unes que les autres, la bonne se trouve peut-être parmi ces dernières ; on dit surtout que c'est parce qu'on exporte trop de beurre vers les pays d'Europe ; en bon second, vient celle qui veut qu'on produise moins de beurre qu'avant parce que cela paie moins que de vendre le lait au lieu et place de faire du beurre. Enfin, dans la note gaie, certains prétendent que les vaches, ne voulant pas tirer de l'arrière, se sont mises en grève à leur tour, elles exigeraient une meilleure nourriture et des étables plus salubres et plus modernes.

Un cultivateur nous dit qu'il préférerait vendre sa crème, à 70 cents la pinte, que de faire du beurre qu'il peut acheter avec plus de profit de sa voisine.

Que ce soit ce que cela voudra, le fait brutal est là : on ne trouve pas de beurre, en dépit du fait qu'on a en mains des coupons de rationnement, et cela commence à ne plus être drôle du tout. On s'imaginait que du moment que la plafond des prix de vente aurait été levé de 4 cents la livre, ceux qui gardaient leur beurre en entrepôt dans un but de spéculation, l'auraient laissé aller ; mais non, pas plus de beurre sur le marché.

Alors quoi faire ? On prétend, dans les cercles parlementaires, que la pénurie de ce produit indispensable va durer encore une couple d'années au moins et on suggère de permettre, au moins pour quelques années, la manufacture et la vente de l'oléomargarine.

Nous approuvons des deux mains. Nous nous sommes toujours étonnés que cela fut interdit au Canada pendant que c'est d'un usage courant aux Etats-Unis et dans tous les pays d'Europe. Qu'on ne vienne pas nous dire que la margarine n'est pas mangeable ! Ceux qui prétendent cela n'en ont jamais mangé ; personnellement, je préfère de la bonne margarine au beurre ordinaire — et je parle par expérience de bien des années. Pour ceux qui aiment manger le beurre salé, ils n'y verront aucune différence, ils ne distingueront pas l'un de l'autre. Dans de bons restaurants américains, on trouve un petit écriteau disant : "Dans ce restaurant on sert de la margarine", cela devrait être assez concluant.

Je me rappelle que durant mes années de jeunesse passées aux Etats-Unis, il y a près d'un demi-siècle de cela, on vendait ce qu'on appelait de la "butterine" et cela ressemblait tellement au beurre qu'on a interdit de se servir de ce qualificatif : force fut donc de nommer ce produit de la "margarine".

Je me suis laissé dire qu'il y a bien des années des tentatives furent faites pour mettre la margarine sur le marché, mais les fermiers s'agitèrent tant et si bien qu'on en interdit la vente au Canada. L'explication est simple, c'est la classe agricole qui élit le plus grand nombre de députés, alors... nous, les citadins, devons plier l'échine. Quant à moi, je veux bien plier, mais donnez-moi du beurre et si vous n'en avez pas, DONNEZ-MOI DE LA MARGARINE.

SOCIUS.

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec chaque semaine, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Exécutif: J. Elphège Beaudoin, président; Jos. Matte, J.-B. Arsenault et Chs.-E. Chalifour, vice-présidents; Gustave Franck, secrétaire-trésorier et rédacteur; Marcel Franck, administrateur; Henri Richard, rédacteur associé.

Adressez toutes les communications à 11, rue Saint-Paul Ouest

Téléphone: LAncester 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11 ouest, rue Saint-Paul, Montréal 1



Is published by the Quebec Provincial Federation of Labor weekly, for the purpose of promoting legislation towards the protection and advancement of the working class of the Province of Quebec.

Executive: J. Elphège Beaudoin, president; Jos. Matte, J. B. Arsenault, and Chas. E. Chalifour, vice-presidents; Gustave Franck, secretary-treasurer and editor; Marcel Franck, manager; Henri Richard, associate editor.

Address all communications to 11 St. Paul Street West

Telephone: LAncester 7808

Printed by Mercantile Printing, Limited, 11 St. Paul Street West, Montreal 1
Autorisé comme envoi de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Le Conseil d'administration du B. I. T. siègera à Montréal

Montréal. — Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail sera saisi d'un ordre du jour de 17 points à la session qu'il tiendra à Montréal du 23 au 28 mai prochain.

L'une des principales questions qu'il aura à examiner sera celle des finances de l'Organisation. L'O.I.T. était liée par certains arrangements financiers avec la Société des Nations et en raison de la liquidation de cette institution elle sera obligée d'envisager de nouvelles méthodes pour la fixation de son budget annuel et pour la perception de ses contributions. Ultérieurement, le financement de l'Organisation sera basé sur un accord avec les Nations-Unies, mais en attendant, l'O.I.T. mettra sur pied un système financier autonome.

Le Conseil d'administration examinera également, à titre préliminaire, le projet de budget pour 1947. Le budget actuel s'élève à 2.905.377 dollars et l'on pense que le Bureau proposera des augmentations pour l'année prochaine.

Viendra également en discussion la question de la date, du lieu et de l'ordre du jour de la XXXème session de la Conférence internationale du Travail. On sait que la XXVIIIème session a été convoquée pour le 6 juin à Seattle et que la XXIXème siègera à Montréal, à partir du 19 septembre.

Avant la session du Conseil d'administration se réuniront un certain nombre de commissions. La Commission de l'Emploi se tiendra les 14 et 15 juin, celle du Règlement le 16 et le Comité du budget du 17 au 22 mai.

Le Conseil d'administration est composé de 16 représentants gouvernementaux, 8 représentants des patrons et 8 représentants des ouvriers. Son Président est G. Myrddin Evans, secrétaire adjoint du Ministère britannique du travail et du Service national.

4.531.000 personnes peuvent travailler

Ottawa, 8. — Le bureau fédéral de la statistique qui vient de terminer une étude de la main-d'œuvre en puissance au Canada, vient de faire connaître les conclusions de son étude. Le relevé indique que cette force s'élèverait à 4.531.000 pour la semaine du 11 novembre dernier.

L'objectif de cette nouvelle étude par échantillons, de la puissance de la main-d'œuvre, est d'obtenir le plus précisément possible, des renseignements sur le volume de l'emploi et du chômage au pays, aussi bien que sur la composition de la main-d'œuvre en puissance au pays. D'après l'étude, cette main-d'œuvre en puissance comprend les personnes qui travaillent ou qui sont en mesure de travailler, si elles avaient de l'ouvrage.

Chez les débardeurs

L'Association internationale des Débardeurs, Local 375, tiendra son assemblée régulière dimanche, le 21 avril 1946, à 2 heures de l'après-midi. Les membres sont priés de prendre bonne note que cette assemblée aura lieu à la salle de l'Assistance Publique, angle des rues La-guchetière et Berri.

J.-M. SHANNON,
Secrétaire-trésorier.

2 appels refusés par le Conseil du travail

Le conseil national du travail vient de refuser l'appel de deux compagnies, la Canadian Wright Ltd. et la British Aeroplane Engines Ltd. de Montréal, d'une décision du conseil régional de Québec, en matière de diminution des salaires de leurs employés.

En août 1942, les compagnies avaient obtenu du conseil régional du travail en temps de guerre pour le Québec la permission de payer à leurs employés de bureau et de non-production, à salaires hebdomadaires, semi-mensuels et mensuels, des primes d'encouragement pour leur travail supplémentaire, en plus de leur semaine normale.

En janvier de cette année, les compagnies ont prié le conseil régional de leur permettre de discontinuer le paiement du surtemps à ces employés. Le conseil régional, dans sa décision du 12 février 1946, a refusé d'autoriser les compagnies à modifier les conditions d'emploi en question. L'affaire a ensuite été soumise au conseil national sous forme d'appel.

Le C.P.R. installera pour près d'un million de signaux automatiques

La compagnie du Pacifique Canadien dépensera cette année la somme de \$792.000 dans l'Est du Canada pour l'installation de nouveaux signaux automatiques, vient d'annoncer M. E. D. Cotterell, vice-président en charge du réseau de l'Est de cette compagnie.

L'installation de signaux automatiques entre Smiths Falls et Chalk River sur une distance de 117 milles, coûtera \$620.000. Entre Jackman et Boundary, dans l'état du Maine, on installera également de ces signaux sur une distance de 28 milles au coût de \$100.000.

On installera des signaux de protection à proximité des gares à Sherbrooke, dans les cours de wagons à voyageurs, à Westmount, P. Qué. ainsi qu'à Mattawa et Ramsay, dans le nord de l'Ontario, au coût de \$53.000.

On projette en plus de remplacer le système d'enclenchement mécanique d'aiguillage, à la traversée à niveau de l'International Nickel Company, à Clara Belle, Ontario, par un système électrique plus moderne, au coût de \$19.234.

M. Cotterell fait remarquer que les signaux automatiques en question seront installés de telle façon qu'il sera possible plus tard d'y effectuer facilement des améliorations.

16e conférence annuelle

C'est durant toute cette semaine que se poursuivra à New-York, la seizième conférence annuelle de sécurité. Elle a du être contremandée l'an dernier à la demande du Comité de guerre des Etats-Unis, réagissant et limitant les conventions, d'après les exigences de la guerre.

Un nombre imposant de représentants de la province de Québec, assisteront à ce Congrès de sécurité, un des plus imposants depuis des années.

Parmi les délégués québécois, on remarque, monsieur Rodolphe De Blois, président de la Commission des accidents du travail du Québec et monsieur le Docteur Arthur Leclerc, médecin en chef de la même organisation. Ces derniers sont accompagnés du Colonel Arthur Gaboury, directeur provincial des organisations de sécurité et de secours; monsieur T. H. Miller, assistant général de l'association du Québec pour la prévention des accidents du travail; M. J.-Denis Perrault, président général de la Ligue de la Sécurité de la province de Québec et M. Frank R. Floreault, officier de sécurité pour le district des Trois-Rivières, de l'association du Québec pour la prévention des accidents du travail.

Ce Congrès, considéré à juste titre comme un des plus grands des Etats-Unis de l'est, groupe régulièrement plus de huit mille délégués venant de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

Cette année, on étudiera des aspects nouveaux du problème de la sécurité et de prévention tel que: le facteur humain; l'art d'établir une surveillance profitable de l'industrie; la protection des yeux; l'établissement des faits et causes d'accidents; les appareils protecteurs; les mécanismes sécuritaires, etc.

On passera en outre, en revue, la nécessité des règlements sanitaires et les soins d'urgence dans les usines; les maladies particulières provenant de la manutention des produits chimiques ou autres; la réhabilitation; la sécurité de la route, des chauffeurs, des cyclistes; la sécurité des écoles; la surveillance des édifices commerciaux; celle des grands magasins et des magasins à succursales multiples; les ascenseurs; les hôtels; les assemblées publiques et leurs dangers; la construction; la nourriture; les services publics; le pétrole; la sécurité par le film, et les accidents sérieux à perte de temps.

Durant le congrès, le conseil spécial de l'Association des Directeurs de Sécurité se réunira. En cette occasion, le Colonel Arthur Gaboury représentera notre pays en sa qualité de Vice-Président.

Au cours de son voyage aux Etats-Unis, le Colonel Gaboury s'est aussi rendu à Washington pour communiquer avec les directeurs de sécurité de la capitale y compris M. J.-Edgar Hoover, du Bureau Fédéral des Enquêtes.

Il est consolant de voir ces délégués s'occuper ainsi du bien-être et de la conservation de notre capital humain et il est certain qu'ils seront en mesure, à leur retour, de faire bénéficier notre province de l'expérience précieuse acquise au cours de ces études sécuritaires approfondies.

M. R.-M. Bennett, réélu président du local 176 des typographes

M. Raymond-M. Bennett vient d'être réélu président de l'union internationale des typographes, local 176. Les autres officiers élus sont: MM. Thomas-E. Sweeney, vice-président; James Philip, secrétaire-trésorier; Thomas-P. Keenan, secrétaire-archiviste; George Muir, A. Fox et Joseph Tate, vérificateurs; J.-A. Ricard, sergent d'armes; G. Cullen, correspondant au journal de l'union.

L'élection des membres de l'exécutif aura lieu le 15 mai.

Quel groupe préférez-vous ?

Jeudi de la semaine dernière, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada soumettait au gouvernement du pays son mémoire législatif annuel (il fut publié in-extenso dans le Monde Ouvrier samedi dernier); le lendemain, vendredi le 5 courant, le Congrès Canadien du Travail (groupe Mosher) présentait à son tour le sien; les deux mémoires soumettaient un certain nombre de revendications ouvrières presque identiques et traitaient de problèmes sociaux, mais là s'arrêtait la ressemblance. Car autant le mémoire du Congrès des Métiers et du Travail du Canada était bien rédigé, bien présenté, dans un esprit de coopération et en vue d'améliorer le standard social canadien, autant celui du Congrès Canadien du Travail fut présenté d'un ton arrogant, dans un esprit d'antagonisme et incriminatoire, il ressemblait à un réquisitoire judiciaire, on aurait pu croire que le gouvernement était l'accusé comparissant devant ses juges.

Aussi le résultat différa du tout au tout, on peut en juger par la lecture des articles publiés dans La Presse de Montréal au sujet de ces deux présentations :

Félicitations aux ouvriers

Ottawa, 4. — "Il y a deux méthodes de traiter entre eux pour les êtres humains : la force et la raison. Pendant plusieurs années, nous avons vu à l'oeuvre la force brutale, et nous en sommes venus à oublier combien plus forte était la raison humaine", a déclaré au début de l'après-midi le premier ministre Mackenzie King, s'adressant à la délégation du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, venue au parlement présenter son mémoire.

M. King, après avoir rappelé le développement du ministère du Travail au Canada, a félicité le Congrès de la grande coopération qu'il a toujours montrée à l'endroit du ministère. Il s'est attaché spécialement à le féliciter de la façon dont il emploie la raison pour la solution des différends ouvriers.

M. King a également rappelé que le bien-être et la prospérité dans le monde sont des problèmes de solidarité, et que la délégation canadienne à San-Francisco a fait plus que celle de tout autre pays, dans le domaine économique et social, pour relever dans le monde entier le niveau de vie des classes ouvrières.

Au début de son allocution, M. King avait rappelé comment il a fondé, lui-même, le ministère du Travail qui n'existait pas quand il est arrivé à Ottawa.

L'hon. M. Mitchell, ministre du Travail, a été le premier à porter la parole devant la délégation. Il a souligné les progrès accomplis en faveur des petits salariés depuis six ans, par la création de divers services sociaux. Un total de près de \$90.000.000 a été dépensé en février en services sociaux, dont principalement les allocations familiales, l'assurance-chômage, les sommes payées aux anciens combattants, etc. Puis il met en garde les travailleurs contre les dangers de la levée prématurée des contrôles de guerre.

L'hon. C.-D. Howe remercie les ouvriers de la coopération qu'ils ont montrée au cours de la guerre, et se montre très optimiste sur l'avenir de l'emploi au pays.

L'hon. Bruce Claxton, ministre de la santé, déclare que les mesures de législation sociale réclamées par les travailleurs sont à l'étude et que l'on attend beaucoup des décisions en ce domaine, à la fin de la conférence fédérale-provinciale qui se réunira de nouveau le 25 avril.

Le Congrès demandait l'assurance-santé et une amélioration de la pension aux vieillards.

Laquelle des deux organisations, croyez-vous, obtiendra de meilleurs résultats de son entrevue avec le gouvernement du pays ? Comment peut-on être si obtus que de croire qu'en agissant comme ils l'ont fait les compères Mosher et Conroy avaient à coeur le meilleur intérêt des membres du Congrès Canadien du Travail ? On reconnaît bien là les tactiques du C. I. O. qui consistent à tout obtenir par la violence et qui manquent généralement leur coup.

Nous sommes heureux de féliciter l'Exécutif du Congrès des Métiers et du Travail pour la façon courtoise et de bon aloi avec laquelle ils ont soumis leur mémoire législatif au gouvernement du pays; c'est d'ailleurs de tradition dans notre mouvement. Lorsque, en décembre dernier, la Fédération provinciale du Travail du Québec eut son entrevue annuelle avec le gouvernement provincial, l'hon. M. Duplessis félicita la délégation de sa bonne tenue et du ton modéré avec lequel ses revendications furent soumises.

M. King irrité sort avec ses ministres

Ottawa, 6. — Une sortie du cabinet à la suite du premier ministre irrité, telle a été la réponse finale du gouvernement à ce que le Congrès canadien du Travail considérait comme des recommandations constructives mais que le très hon. M. King a qualifié de simple liste de récriminations.

Le chef du gouvernement mentionna que le Congrès avait prétendu "qu'il est évident que rien n'a été prévu pour permettre une transition ordonnée de la guerre à la paix".

Montrant MM. Mosher et Conroy du doigt, le premier ministre dit : "si c'est bien là ce que vous pensez, c'est ici que nous nous séparons."

"La seule chose qui compromet le progrès et l'unité aujourd'hui est cet effort pour soulever d'inutiles récriminations et dissensions, dressant une section de la société contre l'autre".

Subséquentement, le premier ministre cita cette allégation du Congrès :

"Nous ne pouvons faire autrement que de croire que le gouvernement se contente de laisser la situation économique aller de mal en pis jusqu'à ce qu'une autre dépression, probablement plus vaste et plus désastreuse que l'autre, se soit produite."

Il adressa encore ses paroles à M. Mosher. "Si c'est bien ce que vous pensez, nous nous séparons entièrement. Vous et M. Conroy connaissez l'oeuvre de ma vie et vous venez me dire que nous laissons les choses aller de mal en pis. Alors je n'ai rien de plus à vous dire mais j'en aurais beaucoup à déclarer au peuple des travailleurs canadiens."

M. Conroy répliqua : "Vous pouvez bien ne pas agréer notre méthode de présentation mais que vous approuviez ou désapprouviez ces représentations, elles expriment les convictions de ceux que nous représentons et nous les avons exprimées dans le langage franc et peut-être brutal de la classe des travailleurs."

Le très hon. M. King répliqua : "Je ne crois pas que le langage brutal soit celui du peuple travailleur. Je ne l'ai jamais jugé ainsi. C'est là une remarque dérogatoire à la classe ouvrière."

20e congrès des papetiers

Les 150 délégués qui ont assisté au 20e congrès annuel du Conseil provincial des unions des moulins à papier tenu en fin de semaine aux Trois-Rivières, ont adopté 52 résolutions au cours de trois journées d'études.

Le congrès a débuté au local du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières et les séances d'études ont été présidées par M. Chester Jordan, de Québec.

La principale résolution a trait aux activités communistes dans notre pays et elle appuie sans réserve le gouvernement canadien pour ce qui concerne l'enquête instituée dans le but de réduire l'espionnage et elle demande la punition de ceux qui seront déclarés coupables.

Pour la journée de six heures

Les membres du Conseil provincial se déclarent dans une autre résolution favorables en principe à la journée de 6 heures de travail comportant un salaire net égal à celui mérité pour une journée de 8 heures.

Les délégués se sont également déclarés favorables, en principe, à une assurance contributive prévoyant l'hospitalisation et l'aide financière en cas de maladie pour les employés et leur famille.

Contre le travail du dimanche

Un groupe de trois résolutions a trait au travail du dimanche. Dans la première d'entre elles, les délégués se déclarent opposés à tout travail le dimanche; dans une seconde, ils s'opposent à toute production le dimanche et ils prient toutes les unions locales d'unifier leurs efforts dans le but d'éliminer toute production le dimanche dans les moulins à papier.

La troisième résolution stipule que si travail du dimanche il y a, les ouvriers devront obtenir un double salaire.

Une résolution recommande l'établissement de comités éducatifs qui pourront, le cas échéant, utiliser les services des bureaux régionaux du travail et obtenir la collaboration des compagnies pour déléguer des représentants aux diverses écoles à l'usage des travailleurs.

On recommande en plus aux autorités gouvernementales d'intensifier la lutte à la tuberculose grâce à l'érection de nouveaux sanatoria.

Tél. Lancaster 3858

Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS

(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:

Bouquets de Noces, Tributs floraux

Escompte de 10% aux membres des unions ouvrières.

Mme ROVIRA — Rés.: MA. 8488

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, CATHERINE YOUNG RIVARD, de Montréal, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou à sa session suivante, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son époux, LOUIS PHILIPPE RIVARD, journaliste de Montréal, Québec, pour cause d'adultère et abandon.

MONTREAL, 15 mars, 1946.
MERGLER & MERGLER,
Procureurs de la Requérante,
261 rue, St. Jacques ouest,
12-15 Montréal, Québec.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

AVIS est par les présentes donné que, PAULINE FRANCES BEATON, Verdun, Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente ou à la session prochaine, afin d'obtenir un Bill de Divorce d'avec son époux, ALLAN EDWIN WILLIAM BRIDGEMAN, commis, de St. Lambert, district de Montréal, Québec, pour cause d'adultère.

MONTREAL, 14 mars, 1946.
HOWARD S. ROSS, K. C.,
Procureur de la Requérante,
57 St. James St. West,
12-15 Montréal, Québec.

L'uniformisation des manuels scolaires

Du point de vue éducatif, les délégués du Conseil provincial se sont prononcés fortement en faveur de l'uniformisation des manuels scolaires. Ils ont d'autre part réclamé dans une autre résolution une réduction de l'impôt sur le revenu.

Parmi les autres résolutions adoptées au cours des trois jours d'études et de délibérations, on remarque particulièrement les suivantes: l'établissement d'une norme différente pour le salaire horaire des employés travaillant sur le quart de nuit et pour qui on réclame une hausse de quelques cents; l'apposition d'étiquettes unionistes sur le papier produit dans leurs moulins; des contrats de travail uniformes dans toute l'industrie du papier, etc. Finalement, le Conseil provincial demande au gouvernement d'augmenter le montant de la pension de vieillesse tout en diminuant l'âge auquel un vieillard aura droit à cette pension.

"Nécessité des unions"

"L'union la plus parfaite doit régner entre le capital et le travail. L'entreprise privée disparaîtra le jour où les unions disparaîtront. Le capital représente une force figée et le travail, une force fraîche. Ils doivent être intimement liés pour produire. Ils sont en somme des frères siamois; si on les sépare, tous les deux mourront. A maintes reprises nous avons eu dans le Québec la preuve d'une démocratie parfaite où ces deux forces, capital et travail, se complètent, se complètent, se comprennent, et j'en ai une preuve nouvelle ce soir."

C'est en ces termes que l'hon. Antonio Barrette, ministre du travail, disait toute son appréciation de la collaboration existante entre le patronat et les unions ouvrières dans la ville des Trois-Rivières.

M. Barrette parlait devant près de 300 convives réunis au Château de Blois à l'occasion du banquet de clôture du 20e congrès annuel du conseil provincial des unions de moulins à papier de Québec.

Outre l'hon. Barrette, prirent la parole, M. J.-B. Arsenault, président du conseil des métiers et du travail qui agissait comme maître de cérémonie, le maire Arthur Rousseau, M. Chester Jordan, président du conseil provincial, M. J.-A. Daoust, vice-président du Congrès des métiers du Canada, M. R.-W. Crumb, représentant du ministre du travail du Canada, M. S.-E. Williams, gérant de la St. Lawrence Paper Mills Co. Ltd., l'hon. Wilfrid Gariépy, député des Trois-Rivières aux Communes, et M. T.-H. Robinson, directeur du personnel de la Canadian International Paper.

M. C. Jordan réélu président

M. Chester Jordan, de Québec, a été réélu président du conseil provincial, et M. Emile Simard, des Trois-Rivières, a été élu président de la division de la pulpe et du sulfite.

Voici le résultat des élections pour la division des fabricants de papier: président, M. H.-S. Young, de Gatineau; 1er vice-président, M. A. McInnis, de Québec; 2e vice-président, M. C. Laperrière, des Trois-Rivières; secrétaire-trésorier, M. Albert Hasty, des Trois-Rivières.

La division de la pulpe et du sulfite aura comme président, M. Emile Simard. Les autres officiers élus sont les suivants: vice-président, M. P. Lynn, Témiscamingue; secrétaire-trésorier, M. S. Charron, de Gatineau.

Voici maintenant quels sont les officiers du corps gouvernant: président, M. Chester Jordan, de Québec; 1er vice-président, M. Albert Hasty, du Cap-de-la-Madeleine; 2e vice-président, M. Angus McInnis, de Québec; 3e vice-président, M. George Yorston, Atholville, N.-B.; 4e vice-président, M. Michel Tessier, de Dolbeau; 5e vice-président, H.-S. Young, de Gatineau; secrétaire-trésorier, M. Aladin Giguère, du Cap-de-la-Madeleine.

Le C.P.R. construit un nouvel entrepôt

Pour répondre aux besoins toujours croissants du trafic-voyageurs, trafic qui atteindra en 1946 des proportions record, le Pacifique Canadien a inclus dans son programme des travaux de l'année la construction à ses cours de L. Glen, à Montréal, d'un nouvel entrepôt pour l'emménagement de tous les articles destinés aux wagons-lits, wagons-salon et wagons-restaurant. Cet immeuble qui vient d'être mis en service a coûté \$225,000.

La nouvelle bâtisse est divisée en deux sections. D'un côté se trouvent une salle à couture, un atelier de tailleur et un entrepôt de linge blanc; tandis que de l'autre côté on remarque un entrepôt pour les viandes et autres provisions, ainsi que pour l'argenterie et la vaisselle.

Une moyenne de 60 wagons-lits par jour sont fournis de linge blanc à même cet entrepôt — draps, taies d'oreillers, nappes, etc. 36,000 pièces de linge blanc de toutes sortes sont reprises à la salle de couture et on y fabrique aussi des couvre-pieds, couvre-chaises, coiffures de cuisiniers, sacs à café, etc.

Les frigorifiques, d'où on approvisionne 25 wagons-restaurants par jour, peuvent contenir 3,500 livres de bœuf, 1,000 livres de bacon, 750 livres de jambon et 500 livres de porc et de mouton. Le tout est entreposé de façon à ce qu'on puisse recevoir des provisions quotidiennes de 4 à 5 tonnes de viande et de poissons frais à tous les jours.

Plus de 9,000 gallons de jus de tomates, 7,400 gallons de pois verts et 1,500 caisses de pommes de cuisson seront emmagasinés dans la section des épicerie.

Les avantages de l'hygiène industrielle

Près de 3,000 campements forestiers et industriels bénéficient chaque année des avantages de l'hygiène industrielle, ce qui signifie que les quelque 70,000 hommes logés dans ces établissements profitent des bienfaits de l'hygiène. Plusieurs fois par an, en effet, les inspecteurs de la division d'hygiène industrielle au ministère de la santé et du bien-être social visitent les campements des différentes compagnies établies dans la province de Québec.

En collaboration avec les unités sanitaires, les inspecteurs sanitaires des camps de la division d'hygiène industrielle assurent ainsi la protection des bûcherons et des ouvriers en général. Il existe près de 6,000 campements permanents et campements de flottage dans notre province.

De plus conformément à l'article 41-A de la loi de l'hygiène publique de Québec, la division de l'hygiène industrielle surveille les plans et devis des campements servant d'habitation aux ouvriers employés dans les exploitations forestières. Les inspecteurs précisent que les dimensions de ces petits édifices doivent être calculées sur la base d'au moins 275 pieds cubes par occupant.

Quand il s'agit de l'emplacement, les règlements sanitaires exigent que l'on choisisse un sol sec exposé au soleil et situé à une distance d'au moins 100 pieds de tout lac ou eau courante.

D'importantes prescriptions touchant l'établissement des latrines, des écuries, des chambres de toilette sont mises en vigueur et les inspecteurs du ministère de la santé et du bien-être social se chargent de faire respecter à la lettre ces règlements.

Il va sans dire que l'eau de consommation est soumise à une stricte surveillance. C'est ainsi, par exemple, que les sources d'approvisionnement d'eau doivent être éloignées d'au moins 100 pieds de toute source de pollution.

Hauteur de; murs, fenêtres, ventilation, lits, drainage, tout est étroitement surveillé afin de faire des campements des habitations saines et sûres pour les ouvriers. La santé des bûcherons comme celle de tous les travailleurs exige une protection efficace.

L'Organisation Internationale du Travail et les Nations-Unies

Montréal. — M. Edward J. Phelan, Directeur p.i. du Bureau international du Travail, vient d'annoncer que des négociations s'ouvriront probablement vers la fin de mai à New-York, en vue de définir les termes dans lesquels l'Organisation internationale du Travail sera associée aux Nations-Unies.

La date exacte de ces pourparlers n'a pas encore été définitivement fixée, mais il est entendu qu'ils coïncideront avec la deuxième session du Conseil économique et social des Nations-Unies, qui s'ouvrira le 23 mai.

Les Nations-Unies seront représentées dans ces négociations par une Commission que le Conseil économique et social a désigné à cet effet lors de sa première session, tenue en février à Londres, et qui comprend les délégués de onze pays. Quant à l'O.I.T., elle sera représentée par une délégation tripartite.

L'accord qui sortira de ces conversations devra tout d'abord être confirmé par le Conseil économique et social, et ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Nations-Unies ainsi que de la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail. On sait que l'Assemblée se réunira en septembre, à New-York, et que la Conférence internationale du Travail a été convoquée pour le 19 septembre à Montréal.

La Commission des Nations-Unies aura également la tâche de négocier avec l'Organisation d'Alimentation et d'Agriculture, la Banque monétaire internationale, la Banque de reconstruction et de développement et l'Organisation pour l'Education, la Science et la Culture des Nations-Unies.

Les membres de cette commission sont: la Belgique, le Canada, le Chili, la Chine, la Colombie, la Tchécoslovaquie, la France, la Norvège, l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Sir Ramaswami Mudaliar (Inde) en fait partie d'office en sa qualité de Président du Conseil économique et social.

Quant au Comité d'organisations de l'Organisation internationale du Travail, il se compose de représentants des Gouvernements chinois, français et des Etats-Unis, et comprend, outre 3 représentants ouvriers et 3 représentants patronaux, M. G. Myrdin Evans, secrétaire adjoint du Ministère britannique du travail et du Service national, en qualité de Président du Conseil d'Administration, ainsi que M. Phelan, comme Directeur p.i. du B.I.T.

Les membres patronaux sont Sir John Forbes Watson, Directeur de la Confédération des employeurs britanniques, Pierre Waline, secrétaire général de la Fédération française des industries métallurgiques

et minières, et Fernando Yllanes Ramos, membre du Comité exécutif de la Confédération mexicaine des chambres d'industrie. Les représentants ouvriers sont Joseph Halls-worth, membre du Conseil général du Congrès britannique des syndicats, Léon Jouhaux, secrétaire général de la Confédération générale du travail française et Robert J. Watt, représentant international de la Fédération américaine du travail.

Toute modification à la Constitution de l'O.I.T. qui pourrait devenir nécessaire par suite de ces négociations devra être soumise à la Conférence internationale du Travail de septembre pour approbation. En même temps, la Conférence sera saisie d'un certain nombre d'amendements à la Constitution, proposés par un Comité officiel qui a siégé à Londres en janvier et février, et qui avait été nommé, en novembre dernier par la Conférence de Paris.

Ce Comité spécial était composé de 6 représentants gouvernementaux, 3 délégués ouvriers et 3 délégués patronaux. Sous la présidence de M. Evans, il examina près de 100 suggestions faites au cours des deux dernières années sur l'amélioration du fonctionnement de l'O.I.T. Elle adopta un certain nombre d'entre elles, et les incorpora dans un rapport qui est actuellement distribué aux gouvernements des Etats Membres de l'O.I.T. Sur la base des observations que ces gouvernements pourront formuler, un second rapport sera soumis à la Conférence de Montréal en septembre sur les modifications qui devraient être apportées à la Constitution et aux méthodes de l'Organisation.

Parmi les recommandations contenues dans le rapport du Comité, plusieurs ont pour but d'assurer une application plus large des conventions et recommandations de l'O.I.T. Le Comité suggère en particulier une définition plus claire des obligations imposées par les conventions et recommandations, une extension du système des rapports soumis par les Etats Membres sur les dispositions prises ou prévues pour l'application des conventions, ainsi que le développement des services nationaux d'inspection nécessaire pour assurer l'application effective des conventions ratifiées.

Le Comité examinera à fond les propositions de modification de la représentation des Etats aux Conférences de l'O.I.T. Actuellement, les délégations nationales à la Conférence sont composées de 2 représentants gouvernementaux, un représentant ouvrier et un représentant patronal, et on a suggéré que la représentation patronale et ouvrière soit renforcée. Le Comité s'est cependant prononcé contre tout changement à cet égard.

Marquette 9331

ALEX. JULIEN, prop.

HOTEL PLAZA ENR'C

CHAMBRE \$1.50 — REPAS 50¢ ET PLUS

Téléphone et eau courante dans chaque chambre.

446 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

Produits de Qualité

Lait

Crème

Beurre

Lacto-Co

J. Joubert
LIMITÉE

4141 St-André

FR. 3121

Rés.: 6631 rue Saint-Denis
CA. 3920

PAUL GAUTHIER
Notaire & Commissaire

84 ouest, rue Notre-Dame

Tél. MA. 8424

MONTREAL

Fédération Provinciale du Travail de Québec

SECRETARIAT : 11, RUE SAINT-PAUL OUEST, MONTREAL 1

CONVOCATON A LA CONFERENCE

Aux Unions et Conseils des Métiers affiliés :

Montréal, le 20 avril 1946.

SALUT,

Conformément aux dispositions de la Constitution, vous êtes par les présentes avisés que la neuvième conférence annuelle de la Fédération provinciale du Travail se tiendra en la salle de l'HOTEL VICTORIA, à QUEBEC, commençant à 10 heures du matin, VENDREDI, le 28 juin, pour se continuer le SAMEDI, 29 juin, et le DIMANCHE, 30 juin 1946.

Les formules de lettres de créance ci-jointes doivent être remplies comme il est indiqué. Vous êtes priés de retourner promptement, PAS PLUS TARD QUE LE 18 JUIN, l'original (formule blanche) au bureau de la Fédération, le double (formule jaune) sera gardé pour être présenté par le délégué sénior au Comité des Lettres de Créance, qui se réunira JEUDI soir, le 27 juin, aux quartiers généraux à l'Hôtel Victoria.

En vous conformant à cette disposition de la Constitution vous aiderez l'Exécutif à choisir les membres des divers comités de la conférence.

Conformément à la constitution, une résolution pour être entretenue par la conférence devra être rendue au Secrétariat au moins QUINZE (15) JOURS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONFERENCE, soit au plus tard le 12 JUIN.

Les extraits suivants de la constitution de la Fédération provinciale du Travail, relativement à la représentation, aux résolutions et aux revenus, sont reproduits ci-après pour votre gouverne :

CHAPITRE PREMIER — NOM ET REPRESENTATION

Article 3. La base de représentation des corps affiliés aux conférences annuelles ou spéciales sera comme suit :

a) Toute union internationale, nationale ou fédérale et autre organisation ouvrière affiliée : deux délégués pour le premier cent membres ou moins et un délégué pour chaque cent membres additionnels ou fraction majeure de ce nombre, ce calcul étant basé sur la moyenne des membres pour lesquels la taxe per capita a été payée durant l'année, d'après les rapports faits au secrétaire-trésorier, ce calcul devant être fait le dernier jour du mois précédant la convocation à la convention.

b) Conseils des métiers et du travail avec moins de cinquante représentants, trois délégués ; ceux comprenant plus de cinquante représentants, cinq délégués.

c) Tous les délégués devront être porteurs de lettres de créance signées par le président et le secrétaire et revêtues du sceau de l'organisation à laquelle ils appartiennent. Aucune représentation par procuration ne sera permise ;

d) Aucun délégué ne sera admis à siéger à moins que la taxe per capita n'ait été payée, par l'organisation qu'il représente, jusqu'à la fin du mois précédant la convention ;

e) Une organisation non affiliée antérieurement pourra l'être en payant la taxe per capita pour le mois au cours duquel la demande en sera faite ;

f) Une organisation dont la taxe per capita n'aura pas été payée le ou avant le premier jour du second mois de chaque semestre sera notifiée de ce fait par le secrétaire-trésorier. Si, à la fin dudit semestre, les arriérés n'ont pas été payés, cette organisation sera alors automatiquement suspendue à moins que des raisons valables n'en soient données au Conseil exécutif, lequel sera le juge en la matière ;

g) Une organisation qui aura été suspendue pour non-paiement de la taxe per capita pourra être réinstallée sur paiement de la taxe pour le semestre au cours duquel la réinstallation sera faite.

CHAPITRE DEUXIEME — CONVENTIONS

Article 4. Les lettres de créance devront être expédiées de manière à parvenir au bureau du secrétaire-trésorier PAS PLUS TARD QUE DIX (10) JOURS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONVENTION.

Article 6. Toute résolution qu'on désire soumettre à la conférence, ainsi que les modifications à la constitution, devront être adressées au bureau du secrétaire-trésorier afin qu'il les reçoive AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONFERENCE. Aucune résolution ne sera acceptée si elle n'est soumise par une organisation affiliée à cette Fédération ou par un de ses délégués dûment accrédités, qui a été préalablement autorisé par son organisation à présenter telle résolution. Toute résolution présentée contrairement à cette disposition ne sera entretenue que sur un vote des deux-tiers des délégués présents.

CHAPITRE CINQUIEME — REVENUS

Article 1. a) Le revenu de cette Fédération proviendra d'une taxe per capita s'établissant comme suit : des locaux des unions internationales, unions nationales et fédérales, deux cents (\$0.02) par membre et par mois ;

b) Conseils des Métiers et du Travail dont le nombre de délégués est inférieur à cinquante, deux dollars (\$2.00) par mois ; Conseils des Métiers et du Travail dont le nombre de délégués est supérieur à cinquante, cinq dollars (\$5.00) par mois.

Article 2. La taxe per capita sera payable trimestriellement et d'avance, soit le ou avant les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre de chaque année ; toutefois, les organisations affiliées pourront payer cette taxe mensuellement si elles le désirent. Les paiements devront se faire par chèque au pair au bureau-chef de la Fédération ou par mandat-poste.

Votre organisation a droit d'envoyer _____ délégués à la conférence, sur la base de la moyenne de la taxe per capita payée durant l'année. (Dans le cas où aucun chiffre n'est inséré ci-haut, vous pourrez en déduire que votre organisation n'a pas payé sa taxe per capita, n'est pas en règle ou n'est pas affiliée à la Fédération. Si votre organisation désire être représentée à cette conférence, elle devra se mettre en règle, en conformité de l'article 3, paragraphes d), e), f) ou g, suivant le cas.)

QUARTIERS GENERAUX DE LA CONFERENCE ET TARIF DES CHAMBRES

Les quartiers généraux de la conférence sont en l'HOTEL VICTORIA. Un certain nombre de chambres ont été mises à la disposition des délégués aux taux suivants : Chambre double (2 personnes), \$5.00 par jour ; il y a un nombre très limité de chambres simples (1 personne), à \$3.50 par jour.

Nous conseillons aux délégués de voir à réserver leurs chambres au plus tôt car durant la saison d'été les hôtels sont généralement bien achalandés.

Adressez-vous directement à M. J. L. Lavallée, gérant, Hôtel Victoria, Québec, ou écrivez pour faire réserver vos chambres au vice-président Jos. Matte, 124, rue de l'Eglise, Québec.

Fraternellement soumis,

J.-ELPHEGE BEAUDOIN, Président.

GUSTAVE FRANCO, Secrétaire-trésorier.

L'indépendance économique de l'Amérique latine

Montréal, 23 mars. — L'Amérique latine est sur la voie de l'industrialisation, et cette voie la conduira à l'indépendance économique, déclare M. Edward J. Phelan, Directeur p.i. du Bureau international du Travail, dans un rapport préparé pour la Conférence régionale américaine de l'O.I.T., qui s'ouvrira lundi à Mexico. Cette indépendance, ajoute le rapport, n'est d'ailleurs en rien contraire aux intérêts du reste du monde.

"L'Amérique latine aspire à l'émancipation économique, mais sans aller aux solutions extrêmes du nationalisme, et sans accepter une oppression irritante ou paralysante. Elle essaie de parachever sa propre industrialisation, afin de s'intégrer d'une façon constructive dans une économie internationale interdépendante et coordonnée."

Publié aujourd'hui au centre du B.I.T., ce rapport fait partie d'une série de quatre documents soumis par le Bureau international du Travail à la Conférence sur les divers points de son ordre du jour. Les autres rapports traitent des relations industrielles, de l'enseignement professionnel et de l'inspection du travail.

La Conférence réunit les représentants de 18 Etats de l'Amérique y compris le Canada. Chaque délégation nationale est composée de représentants gouvernementaux, patronaux et ouvriers. La session durera probablement deux semaines.

Destiné à servir de base à la discussion générale sur les problèmes sociaux et économiques de l'hémisphère occidental, le rapport de M. Phelan expose que son but est d'aider les délégués à rechercher en commun des méthodes appropriées d'arriver à une amélioration durable des conditions de vie dans leurs pays.

Dans un chapitre consacré au développement industriel en Amérique latine, M. Phelan souligne que le problème n'est pas tant de savoir si l'industrialisation peut être effectuée, mais bien comment elle pourrait être intensifiée. Il dit que le développement acciélent, pendant la guerre, d'industries artificielles ne présente guère de danger pour les économies nationales. La disparition de ces industries ne créerait pas de déséquilibre excessif, même si elle devait causer des pertes individuelles.

Le rapport note l'accord général que l'intervention de l'Etat dans les affaires industrielles rencontre en Amérique latine, mais il ajoute qu'il faut cependant se rendre compte que certaines fonctions peuvent ou doivent être remplies par l'entreprise privée.

Rappelant qu'il y a "différentes méthodes de neutraliser l'influence étrangère", le rapport affirme que la circulation du capital étranger devrait être encouragée. Ce serait une erreur, dit-il, de penser que la liberté économique implique nécessairement l'absence d'investissements étrangers. Cependant, ajoute le rapport, "l'acceptation de capitaux étrangers ne signifie pas l'acceptation de leur contrôle ou de toute autre forme de sujétion. Le problème est d'assimiler ces capitaux de telle sorte que leur influence soit pas nuisible et que leurs effets soient bienfaisants".

M. Phelan constata un accord croissant en Amérique latine sur la politique économique entre les divers secteurs de la population. Les opinions des milieux ouvriers et patronaux, dit-il, "tendent de plus en plus fréquemment à s'intégrer dans le cadre général de la politique gouvernementale de développement industriel".

A côté des considérations générales de politique économique, le rapport examine le problème de l'inflation en Amérique latine et consacre des chapitres spéciaux aux migrations, à la sécurité sociale et aux conditions de vie de la population indigène. Il passe également en revue l'activité du Bureau international du Travail en Amérique centrale et méridionale.

Le rapport du Ministère du Travail

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM

L'honorable Antonio Barrette,
Ministre du Travail,

Monsieur le Ministre,

Conformément à la demande de votre ministère, j'ai l'honneur de vous faire le rapport du travail de la Commission du salaire minimum pour la période se terminant le 31 mars 1945.

En vertu de la Loi du salaire minimum (S.R.Q., 1941, chapitre 164), cette commission a pour fonctions principales :

De fixer par ordonnances des taux de salaires minima et autres conditions de travail ; de surveiller l'observation de la loi et des ordonnances ; de voir au recouvrement des salaires lorsqu'ils ne sont pas intégralement payés par l'employeur.

I — LEGISLATION

A — Ordonnances en vigueur

Les ordonnances ci-après mentionnées étaient en vigueur au 1er avril 1944 :

Ordonnance No 4, 1942, juridiction générale ; No 5, révisée, industrie textile de la soie ; No 6, 1943, mécaniciens de machines fixes et chauffeurs (district de Montréal) ; No 7, révisée, industrie de la fabrication des contreforts de chaussures ; No 8, révisée, textile de coton ; No 9, instituteurs et institutrices de la Commission scolaire de la cité de Verdun ; No 10, employés préposés à la pasteurisation, fabrication et/ou distribution des produits laitiers ; No 11, 1943, institutions d'assistance, hôpitaux et hospices ; No 13, 1942, fabrication d'allumettes ; No 14, employés préposés à l'entretien des immeubles à bureaux, conciergeries et autres édifices publics désignés (district de Montréal) ; No 15, industrie de l'emballage et de l'assortissage du papier de rebut ; No 16, exportateurs et marchands de gros de beurre et de fromage ; No 17, buanderies, établissements de nettoyage à sec, de teintureries, de nettoyage de tapis et autres établissements de même nature ; No 19, établissements de fabrication des bas façonnés ; No 22, révisée, briqueteries et manufactures de blocs pour les constructions ; No 23, 1943, tavernes (district de Montréal) ; No 25, commerce de rebuts ; No 26-A, taxis-autos et automobiles de louage (district de Montréal) ; No 27, industrie de la mise en conserve ; No 28, teintureries et buanderies (villes de Québec et de Québec-ouest) ; No 29, taxis-autos et automobiles de louage (cités de Québec et de Lévis) ; No 30, manufactures de boîtes et autres objets de bois ; No 31, tailleurs et couturiers (cité de Québec) ; No 32, industrie du matelas et du rembourrage de meubles (villes de Québec, Lévis et Québec-ouest) ; No 33, 1943, commerce d'alimentation en gros (district de Québec) ; No 34, industrie et commerce de la glace (district de Québec) ; No 36, fonderies (cité de Hull) ; No 37, verreries à bouteille ; No 39, 1942, exploitations forestières ; No 40, cinémas et théâtres (ville de Montréal) ; No 42, exploitations de tourbières.

NOTE. — La plupart de ces ordonnances furent renouvelées depuis.

B — Nouvelles ordonnances et amendements

Le 4 juillet 1944, la Commission adopta l'ordonnance No 11, 1944, qui établissait de nouvelles conditions de travail dans les hôpitaux, les hospices, les institutions d'assistance ; cette ordonnance, entrée en vigueur le 2 septembre 1944, remplaçait l'ordonnance No 11, 1943, régissant ces établissements.

La Commission, par son ordonnance No 45, datée du 20 février 1944, établissait les conditions de travail dans les verreries de la province ; cette ordonnance est entrée en vigueur le 22 avril 1944.

Par amendement du 5 mars 1945, la Commission soumit à son ordonnance No 39, 1942, les exploitations forestières faites dans les réserves cantonales par des employeurs professionnels.

C — Règlements

La Commission, le 17 mai 1944, abrogea l'exemption de prélèvement accordé pour les bonis de vie chère et amenda à cet effet ses règlements de prélèvement, soit les règlements B-1 révisé (général), B-1-B (flottage du bois) et B-1-C (exploitations forestières).

La Commission, par une décision du 27 juin 1944, établit des règles spéciales pour le prélèvement sur le salaire des camionneurs engagés avec leur camion pour les exploitations forestières (règlement B-1-C) ou pour le flottage du bois (règlement B-1-B).

Par un règlement en date du 8 janvier 1945, elle établit sur une base annuelle le prélèvement exigible par son règlement général B-1 révisé.

Les règlements B-2 (registres) et B-4 (paiement du salaire) furent abrogés le 15 novembre 1944 ; cette réglementation se trouvait déjà incluse dans les diverses ordonnances de la Commission.

II — APPLICATION DE LA LOI ET DES ORDONNANCES

Au cours de l'année financière 1944-45, la Commission a tenu onze séances et elle a adopté pour l'exécution de ses fonctions 499 résolutions. De ce nombre, 69 accordaient à des salariés d'aptitudes physiques ou mentales restreintes des permis de travailler à des conditions dérogatoires à ses ordonnances et 35 se rapportaient à la considération de conventions collectives de travail conclues sous la Loi des syndicats professionnels, en vue de déterminer si ces conventions étaient plus ou moins avantageuses que ses ordonnances.

En plus de voir à la mise en vigueur de ses ordonnances et règlements, la Commission a collaboré à l'application des décrets fédéraux sur les salaires en temps de guerre, dans les établissements relevant normalement de sa juridiction, de même qu'elle a prêté les services de quelques employés à la Commission de relations ouvrières et au Service de conciliation du ministère du Travail.

Sauf pour l'application de l'ordonnance No 39 relative aux exploitations forestières, les activités des services de la Commission sont réparties en deux divisions, soit le district de Québec et le district de Montréal.

Activités des Services

Le bureau de Québec a reçu 39,486 communications et celui de Montréal, 12,829 ; on y a fait respectivement 84,001 et 11,595 envois postaux.

Les préposés à la réception du public au bureau de Québec ont répondu à 5,529 demandes d'informations et au bureau de Montréal, à 3,533. Des renseignements ont également été fournis par voie téléphonique ; à Montréal, on a enregistré 4,083 appels et à Québec, 16,721.

L'application des ordonnances et règlements a nécessité 6,153 inspections dans le district de Québec et 6,395 dans le district de Montréal. Des enquêtes particulières ont été tenues dans 214 cas de griefs dans le district de Montréal et 252 dans celui de Québec ; à Montréal 160 de ceux-ci étaient fondés et à Québec, 181.

Afin d'aider les employeurs à compléter leurs rapports concernant le prélèvement sur les salaires imposés par les règlements B-1 révisé, B-1-B et B-1-C, ou en vue de contrôler les informations fournies à ce sujet, les inspecteurs ont fait 1,449 investigations dans des établissements de la région de Montréal, et 837 dans la région de Québec.

Nos inspecteurs ont aussi fait un très grand nombre de visites de contrôle à domicile et dans les établissements industriels et commerciaux, soit 3,865 dans le district de Québec et 2,912 dans celui de Montréal.

Le service d'inspection a également prêté sa collaboration à la Commission de relations ouvrières ; les inspecteurs ont tenu à sa demande 542 enquêtes et ont présidé à trois votes ouvriers dans le district de Québec, et ont fait 803 enquêtes dans le district de Montréal.

Le Conseil régional du travail en temps de guerre pour le Québec a fréquemment eu recours aux services des inspecteurs de la Commission. Ceux-ci ont tenu 2,123 enquêtes dans le district de Montréal, et 1,555 dans le district de Québec, en vue de l'aider à l'application de la réglementation sur les salaires à l'occasion de la guerre.

Une documentation intéressante a été ainsi constituée dans les cas de 139,485 employés de la région de Québec, et 216,669 de la région de Montréal.

La vérification des informations recueillies par les inspecteurs se fait respectivement aux bureaux de Québec et de Montréal. A Québec, on a examiné 2,326 rapports et à Montréal, 2,363 relatifs aux ordonnances de la Commission, ainsi que 2,037 rapports à Québec et 2,270 à Montréal concernant les décrets fédéraux.

Le service de vérification a également comparé les conventions collectives conclues sous la Loi des syndicats professionnels avec les ordonnances de la Commission afin de satisfaire aux exigences du paragraphe b de l'article 2 de la Loi du salaire minimum.

Des réclamations ont subséquemment été effectuées. En vertu des ordonnances, 478 employeurs ont dû rembourser à 1,908 employés un montant de \$21,552.08 dans le district de Québec, et dans la région de Montréal, 3,265 employés ont reçu de 231 employeurs un montant total de \$108,177.47.

Au nom du Conseil régional du travail en temps de guerre, la Commission par l'intermédiaire de ses services, a fait bénéficier dans la région de Québec 1,615 employés d'une somme de \$13,699.67 versée par 386 employeurs et un montant de \$56,198.04 a été remis par 477 employeurs de la région de Montréal à 4,671 employés.

Service de prélèvement. — Le prélèvement sur les salaires des employés des employeurs professionnels visés par une ordonnance de la Commission est imposé par les règlements B-1 révisé, B-1-B et B-1-C. Il est perçu semestriellement sauf pour les entreprises forestières dont les rapports sont exigés annuellement.

Poursuites. — L'application de la loi et des règlements a exigé des recours devant les tribunaux. Du 1er avril 1944 au 31 mars 1945, une poursuite pour salaire avait été intentée dans le district de Québec et quatre dans celui de Montréal. De plus, trois poursuites ont été intentées relativement au prélèvement.

Les prélèvements s'élèvent à environ \$600,000 par année et les dépenses à environ \$500,000, laissant un surplus annuel moyen de \$100,000. Au 31 mars 1944, la Commission avait un surplus accumulé de \$1,021,821.40 ; en y ajoutant les recettes de l'année, elle avait, au 31 mars 1945, un surplus de \$1,143,599.90.

Je me permets, en terminant, d'attirer votre attention sur le dévouement du personnel.

Votre tout dévoué,

Le secrétaire général,

J-EMILE SIMARD.

Québec, le 30 juin 1945.

Les travailleurs pour les fermes

Comme la fin approche pour la saison 1945-46 de la coupe des billes, nombre de travailleurs agricoles retournent à l'agriculture, déclare le ministre du Travail.

Vu l'importance d'une production agricole augmentée, le ministre prie tous les employeurs forestiers qui peuvent diminuer le nombre d'hommes engagés dans leurs opérations de charriage de relâcher les travailleurs agricoles afin qu'ils puissent retourner à leurs fermes où ils sont requis pour la besogne du printemps.

Le ministre précise que si les contrôles de la main-d'œuvre qui permettraient aux fonctionnaires du Service Sélectif National d'exiger des cultivateurs de retourner à leurs fermes, ces dernières années, ne sont plus en vigueur, il exhorte en conséquence les exploitants en bois de pulpe, et de construction, qui ont eu l'avantage des services des cultivateurs tout l'hiver, à répéter le beau geste réciproque à l'Agriculture grâce à une préparation de leurs opérations de façon, autant que possible, à les coordonner avec celles de la ferme.

Le ministre note : "Nous sommes très heureux de savoir que la coupe des billes de bois de construction et de pulpe a été excellente l'hiver passé. Il est trop tôt pour déclarer comment la production se comparera à celle de l'an dernier, mais les évaluations que nous avons reçues indiquent que l'industrie peut avoir atteint un total prodigieux et sans précédent."

M. Mitchell déclare aussi que dans le cas où des travailleurs agricoles qui ont été employés à des opérations forestières durant l'hiver ne comptent pas retourner aux fermes où ils travaillaient à l'automne de 1945, ces travailleurs agricoles devraient s'adresser à leur plus proche bureau du Placement national ou à un représentant du Service agricole provincial qui pourra les diriger vers des occasions de travail de ferme.

Par suite des salaires de ferme plus élevés, de l'amélioration des conditions de vie rurale et des occasions plus nombreuses d'appliquer des aptitudes mécaniques, l'agriculture offre aujourd'hui des conditions qui se comparent favorablement à celles de la plupart des industries, ajoutait le ministre. Avec l'assurance qu'a faite récemment le ministre fédéral de l'agriculture, de marchés stables pour les produits agricoles, la perspective du travail agricole, assurait le ministre du Travail, est plus prometteuse pour les temps à venir aussi bien que pour la saison immédiate, qu'elle n'a été pendant des années.

Avec les compliments
de

TAVERNE ANGUS

J.-M. LATENDRESSE, Prop.

3240 RUE RACHEL EST
Coin St-Germain. CH. 0229

MONTREAL

DRY DOCK TAVERN

4939 NOTRE DAME EAST

4939 NOTRE-DAME EST

CLairval 6707

Rés.: CR. 0864. Tél. FI. 0131

Taverne L. MARLEAU

L. MARLEAU, Prop.

2389 rue Notre-Dame O.
MONTREAL

Socialized Medecine in New Zealand

By MAURICE KITCHING
CPA Correspondent

Wellington, N. Z. — Thanks to the far-reaching benefits provided by the Labour government under its social security plan, ill health in New Zealand is not the financial nightmare it used to be for so many unfortunate people.

In New Zealand today you can obtain the best of medical and surgical attention and hospital treatment at very little, if any, cost beyond your ordinary taxation. The burden of sickness and ill-health is not borne alone by those who suffer it, but is spread over the whole community.

The plan of socialized medicine in New Zealand is not perfect. It has anomalies and disadvantages that stem mainly from the reluctance of the highly-organized medical profession to co-operate in the way the government would like. But none of the disadvantages of the plan are comparable with its enormous advantages and the wide-spread good that comes from it. As time goes on the plan is being constantly improved, and indications are that further beneficial additions will be made to it this year.

A Difficult Process

At first the government found much difficulty in inaugurating its proposals for medical and health benefits for the people. The medical association, partly in honest doubt about the result of state "intrusion" upon its hitherto sacred preserves, and partly because some of its members allowed their political beliefs to colour their professional attitude, was not at all sympathetic, and many months of discussion between the government and the B.M.A. led to nothing. The government, of course, could have announced its plan and made it the law of the land, regardless of the doctors' ideas. But that is not Labour's way in New Zealand. It believes in seeking and giving co-operation, and on that occasion, it did its utmost to achieve co-operation.

But while the doctors still refused to fall in line with the government's ideas for socialized medicine, the pressure of public opinion in favour of some such plan was mounting, and just before the war, it forced the introduction of legislation establishing a capitation plan. This provided for payment by the state of a flat rate per patient per annum to the doctors participating in it. But participation was optional and not many doctors took advantage of it. Attempting to meet

the objections of those who disliked the capitation fee, the government in March, 1941, introduced the fee-for-service plan to run concurrently with the capitation plan. This is the main method of remuneration for general practitioners in New Zealand at present.

Freedom of Choice

Under this plan the patient consults any doctor of his choice as often as he likes. The doctor then either claims a prescribed fee (7s 6d for an ordinary consultation and 12s 6d for a Sunday or urgent night call) directly from the social security fund, or he can charge the patient anything he likes (usually 10s 6d for an ordinary consultation) and the patient collects the prescribed amount of 7s 6d or 12s 6d from the social security fund, and is a few shillings out of pocket.

More than half the doctors today are collecting the prescribed fee directly from the social security fund, and this is the scheme that the government desires to extend. It does not favour the billing of the patients and the collection of money by patients from the state funds. To those doctors operating under the original idea of a capitation payment, the state makes an annual payment from the social security fund of 15s per patient, as well as paying mileage money for distances travelled. For this the doctor undertakes to give all ordinary non-specialist attention to his own list of patients.

Co-operation Shown

Then there are arrangements between the Health Department and some doctors for medical services in special areas mostly rural ones with scattered population. Here the doctor receives a salary from the state. There are no formalities, the patient merely visiting the doctor and receiving treatment from him. This system is working smoothly where it is in operation, and the government would like to see it extended.

Lastly there are arrangements between the state and various friendly societies which, before the introduction of the social security scheme, paid doctors to give their members free or cheap medical attention. These societies have been encouraged to continue these schemes and as long as the benefits provided are substantially the same as could otherwise be got, the Friendly Societies are reimbursed from the social security fund.

The variety of schemes gives an opportunity to almost every patient and almost

very doctor to choose the method he likes best.

Some pointers to the future were given at a conference of the New Zealand Branch of the B.M.A. held at Auckland last month.

Appeal to Doctors

The Hon. A. H. Nordmeyer, Minister of Health, who heads the department looking after health and socialized medicine, appealed to doctors at the conference not to bill patients but to collect their fees directly from the Government and be satisfied with that, as at least half the general practitioners are already doing.

There was no doubt, he said, that some members of the medical profession could be rewarded only by an annual salary, and the Government believed that many doctors would like that. But the greater majority of medical men preferred to be rewarded for each service actually rendered.

"I want to say," Mr. Nordmeyer told the doctors, "that while the Government believes that a salary is best and that a less satisfactory way is by capitation, it is possible, if the Government and the profession get together, to agree on the fee-for-service as a satisfactory way of paying for the service actually rendered."

Subsequently the Minister made a public statement that a Bill dealing with the fee-for-service payment would come before Parliament when it met later this year, while the chairman of the council of the B.M.A. in New Zealand, Dr. E. H. M. Luke, said that the council had gone far toward solving difficulties between the Association and the Government.

"The aims and objects of the association and the ideas in the mind of the Government in relation to medical services are identical," said the doctor, "but there are differences of opinion as to how they can best be implemented."

Meanwhile the members of the B.M.A. are considering new proposals, which, if they are satisfactory to the Government, may be incorporated in the promised legislation this year and lead to still further raising of the standard of the health services in New Zealand.

All through the war years the social security tax on wages and income, which provides money to finance the health services, has been at the rate of 1s in the pound. But because of widespread increases in the social security benefits available it is to be increased in May next to 1s 6d in the pound, while at the same

time a special war tax of 1s 6d in the pound will be cut to 6d in the pound. The net result will be a fall in the wage tax from 2s 6d to 2s.

All sorts of benefits are available from the social security funds, to the public without charge, besides payment of doctors and hospital bills. There are pharmaceutical benefits, under which most doctors' prescriptions are dispensed to the public without charge, maternity benefits which have greatly reduced the cost of childbirth, X-ray diagnostic service benefits, and massage benefits. The State pays most, if not all, of the costs incurred by people who need such services.

And then there is, of course, the generous system of benefits for the aged, the invalid and the temporarily sick.

Some taxpayers lose money on it, by paying more tax than they receive in benefit. But only at death can they really tell whether they have won or lost on it.

Some Opposition

The great majority of people would not willingly give up the social security scheme and all that it means. It is too highly regarded as a form of insurance against the unpredictable and unavoidable accidents of life.

Of course the scheme has its bitter critics, most of them actuated not so much by disbelief in the soundness of the scheme as by inherent hostility to any form of social insurance. In New Zealand the opposition comes mostly from wealthy people who prefer the old ruthless methods of private enterprise under which a man without money often went without proper medical care. That can't happen in New Zealand now, even if there were people without money in New Zealand today.

Opposition to New Zealand's social security and health schemes is fostered, for obvious reasons, by anti-Labour interests in other countries, too. A good example was provided by the New York Times of October 7 last year, which contained in a short article on the Dominion's medical scheme as fine a collection of twisted statements as has ever appeared in any newspaper. This glaringly faulty "explanation" of a scheme which has the support of the great majority of New Zealanders wouldn't deceive a child in this country but in America would no doubt do just what the biased and untrustworthy "Times" wanted it to do — condemn the scheme in the eyes of a people who didn't enjoy anything nearly as good themselves. — CCF News.

Most Strikes Can Be Avoided

By DANIEL J. TOBIN

Repeatedly in the columns of this journal for the past two years, I have advised our members that when the war ended we would run into plenty of trouble between labor and industry, and it will be much worse later on unless work and jobs are provided for those who are returning from the service.

I realize that there is a lot of building to be done, but how many of the people who are in the service can engage in building activities or in construction work? The automobile business will increase in production, but it undoubtedly has sufficient labor now in automobile factories and in closely related employments.

The only condition that I really fear is unemployment, and while it may not be as bad as it was in the years from 1930 to 1934, we will have plenty of unemployment.

Repeatedly I have advised and implored our people not to engage in stoppages of work if it could humanly be prevented. Not long ago some of our members voted to go on strike, in one instance against a government award, and I had to almost threaten the local union with suspension before I succeeded in saving them from themselves, by commanding them to remain at work and accept the award.

Personally I have nothing to lose when a man, or a number of men, quit their jobs, but the individuals and their families lose, industry loses, and in most instances innocent people are inconvenienced.

As I stated before the Labor-Management Conference, the workers are irritable. They have been working long hours, under a strain for the past four years and it is difficult for the average worker to understand the situation confronting the nation and the world. Men must be careful lest they make serious mistakes. While I have often stated there are strikes that cannot be avoided because of the attitude of the employers, most strikes can be settled in conference.

Men elected to office in local unions should not be afraid to tell their individual members, in the interest of those mem-

bers, whether they are wrong and when an offer of conciliation or arbitration is genuine.

Clouds that now hang over the nation will grow blacker and more gloomy, but like all other past experiences of a similar nature, those clouds will pass away, although it may take a year or two before business and labor will reach a basis of honest understandings and decisions.

In the meantime, local union officials and local union members must carry out their duties and must exercise their brains, towards keeping men working and not be a party to serious disturbances of business, by stoppages of work, if they can possibly be prevented, and most of them can by both sides learning the method of "Give and Take." — *The International Teamster*.

Bill for 44-Hour Week Introduced in Saskatchewan

Legislation to provide a 44-hour week without reduction in "take-home pay" has been presented in the Saskatchewan Legislature by the Provincial Cooperative Commonwealth Federation Government.

This major step in the field of labor legislation would apply to all workers, except farmers, domestic servants and those in a supervisory capacity. The measure provides, however, that other groups may be excluded from the 44-hour week.

It also provides for overtime pay of time and one-half for hours worked over eight a day, and penalties for violations.

Won't Affect Agreements

The act will not supersede existing labor agreements, giving employees more favorable working conditions

than those proposed in the new legislation.

Under the measure employers may not discriminate against employees who give information in any investigations of working conditions conducted under terms of the act. The Saskatchewan Labor Minister may hold inquiries from time to time for the purpose of investigating conditions regarding persons in partnerships or associations to determine if provisions of the act would be applicable to them.

At present, there is no provincial statutory limitation in Saskatchewan on hours of work, except for women and children, under the Factories Act and in regulations made under the Minimum Wage Act. The new measure follows recommendations made by organized labor.

• The main building of the University of Montreal comprises 6½ miles in corridors, 2496 doors, 3661 openings and 6514 metal windows.

Social Credit Act of Alberta Must Get Court's Okay

The Alberta Social Credit Act—officially known as the Act Respecting the Rights of Alberta Citizens—has been passed by the Alberta Legislature.

The act would provide a social security pension of not less than \$600 a year for every unemployed citizen of Alberta from 19 to 60 years of age, and for those over 60 who have retired.

The act, however, is not yet effective, despite its passage. It must be approved by Canadian courts before it can be proclaimed law. Attorney General Lucien Maynard says that the government will carry the bill to the Privy Council, if necessary, in efforts to establish its validity.

Law Has "Teeth"

The bill would also provide that:

1. Every credit institution must apply to a board of credit commissioners for a license to deal in credit, and this provision also applies to chartered banks.

2. If a credit institution fails to apply for a license or operates without it, the board may take over its management but it cannot interfere with the legitimate operations of a bank under the Bank Act nor with the right of any person to deal with his deposit as he sees fit.

3. By an amendment inserted in the bill in committee, penalties of from \$1,000 to \$5,000 a day will be imposed for every day a credit institution operates without a license, as an alternative to the board's taking over its operations.

La grève à la National Breweries

Depuis près d'un mois il y a grève à la National Breweries de Montréal. Ce n'est pas une grève comme une autre, elle revêt un caractère tout particulier car ce n'est pas tant la National Breweries qui est la cause de cette grève qu'un organisme gouvernemental. Il paraîtrait que, en janvier dernier, le Conseil régional du travail de Québec émettait une ordonnance accordant une augmentation de salaire de 15 cents de l'heure. Cette décision aurait été prise à la suite d'un rapport d'un inspecteur dudit Conseil à l'effet que d'après certaines déclarations à lui faites ou par lui entendues la National Breweries ne s'opposerait pas à cette demande d'augmentation de salaire.

Imaginez-vous la joie délirante des employés de la National Breweries en apprenant que leur enveloppe de paie se grossirait à l'avenir de plus de \$6.00 par semaine tout en diminuant la semaine de travail à 44 heures. Combien d'entre eux n'ont pas fait immédiatement de mirobolants projets avec cette augmentation, car \$6.00 par semaine — soit au bas mot \$300 par année, — compte pour quelque chose dans un budget ouvrier. Il y en avait qui projetaient se payer le luxe de vacances l'été prochain, de renouveler la garde-robe de toute la maisonnée et se payer un peu plus de confort.

Aussi quel désappointement, on pourrait dire stupéfaction suivie de colère lorsqu'ils apprirent que le Conseil régional du travail avait cru équitable de reviser sa décision, se basant sur un nouvel arrêté qui amendait C.P. 9384 qui l'obligeait à se baser sur les comparaisons pour le même genre de travail dans la même localité.

Tout le monde sait que la seule comparaison qui pouvait se faire était avec la brasserie Molson, et encore... certains prétendent que la brasserie Molson n'est ni plus ni moins qu'une filiale plus ou moins déguisée de la National Breweries. La comparaison est donc bien fragile. Il nous semble qu'on aurait plutôt dû faire la comparaison avec les salaires payés par d'autres brasseries à Toronto, par exemple, payant un salaire beaucoup plus élevé — 15 à 20 cents de l'heure — que les brasseries de Montréal, d'autant plus que ce nouvel arrêté 348 ne pouvait pas logiquement s'appliquer à une décision rendue antérieurement à la date de la promulgation de ce nouvel arrêté.

La National Breweries n'aurait jamais déclaré acquiescer à cette augmentation sanctionnée par le Conseil régional. Il est stupéfiant de constater qu'un Conseil régional ait pris comme parole d'évangile une déclaration plus ou moins fantaisiste d'un inspecteur plus ou moins expérimenté. La moindre des choses qu'on aurait pu attendre du Conseil régional aurait été

de s'enquérir près de la direction de la National Breweries avant de rendre sa décision, d'étoyer celle-ci sur des faits et non sur des oui-dire.

C'est de là que vient tout le mal, à notre point de vue. Le Conseil régional n'a pas été à la hauteur de sa tâche. On nous dit que lorsqu'il a reconsidéré sa première décision un des représentants ouvriers, M. Marquette, aurait voté pour renverser l'augmentation de 15 cents de l'heure. Quoi qu'il en soit et en dépit de tout ce qu'auraient pu faire les dirigeants de l'Union des ouvriers de brasseries, le ressentiment chez ces derniers était si fort qu'on peut dire que cette cessation de travail fut impulsive et que bien peu s'arrêtèrent à la pensée qu'en faisant grève ils violaient les dispositions du C.P. 9384 et que de ce fait cette grève devenait illégale.

Depuis lors nombre d'essais infructueux ont été faits pour en arriver à une entente. La direction de la National Breweries prétend que ses employés ont toujours été bien traités, qu'elle a donné nombre de preuves de sa sympathie pour la classe ouvrière aussi bien que pour le Travail Organisé mais que comme ses employés avaient quitté illégalement leur travail, leur convention collective devenait nulle et sans effet. Cela fut suivi d'un nombre assez considérable d'avis de séparation, tout cela compliqua davantage la situation, en ce sens que cette grève est doublée d'une contre-grève (lock-out).

On dit que plus de 2,000 personnes ont fait application pour remplir la position des grévistes, un certain nombre ont été engagés mais les résultats furent désastreux. Le travail en souffre et la production est diminuée de plus de moitié.

Le Conseil régional ne peut étudier de nouveau ce cas pour reconsidérer sa reconsidération, parce que les ouvriers sont en grève, ceux-ci ne peuvent retourner au travail parce que leur employeur ne veut plus de leurs services. Quel moyen y a-t-il de sortir de cet imbroglio et dire que tout cela aurait pu être évité si le Conseil régional avait fait ce qu'il aurait dû faire ou si encore la National Breweries ou l'Union des ouvriers de brasseries avaient demandé que le cas soit référé au Conseil National du travail.

Inutile de mentionner que la National Breweries a obtenu main-forte de la police — plus qu'il était raisonnable — de la part prise dans cette grève par un certain élément qui déshonore le Travail Organisé avec ses tactiques de forts-à-bras, ni du fait que tout ce que notre mouvement compte de radicaux et d'ex-communistes sont au premier plan dans cette grève. S'attendent-ils à en retirer quelque chose? On le dirait vraiment. SOCIUS.

Offre de viandes refusée

Copenhague, 9. — Tandis que la famine menace plusieurs parties du monde, les entrepôts frigorifiques du Danemark regorgent de viandes que ce pays ne peut exporter, a dit aujourd'hui Jacob Tvedegaard, président du comité du bétail au ministère danois de l'agriculture.

"Le ministère danois des affaires étrangères et diverses organisations agricoles font tout ce qu'ils peuvent pour vendre ce surplus de viandes mais sans succès, a-t-il déclaré. Plusieurs pays européens aimeraient acheter ces viandes mais, de par les listes d'allocations de l'UNRRA, ils ne sont pas capables de le faire ou ne sont pas autorisés."

Les représentants du Danemark au congrès des vivres qui se tient présentement en Suisse vont faire un nouvel effort pour obtenir la permission de l'UNRRA de vendre le surplus de viandes du Danemark aux pays qui désirent l'acheter, a dit M. Tvedegaard.

Fear Bars Trade Between Nations

Threats or fear of war were described here by M. W. Mackenzie, deputy minister of the Department of Trade and Commerce, as a barrier to international trade.

He said that only to the extent that that fear can be removed can international trade develop.

Industry in Canada, the deputy minister said, can well afford to meet greater rather than less foreign competition in serving the domestic market.

Postwar international trade, he added, should be based on tariff reductions "to avoid a repetition of the self-sufficiency policies that were followed after the last war with such disastrous results".

Mackenzie also said that reduced tariffs are not simply matter of Canadian policy but are the trend of thinking in the trading nations of the world. Both the United States and the United Kingdom have announced that they intend to lower tariffs and reduce trade barriers.

Ward Speaks for Workers At I. L. O. Meet

James B. Ward of Montreal, chairman of the General Conference Committee of the Standard Railway Labor Organizations, is the delegate for Canadian workers at the regional conference of the International Labor Organization, held at Mexico City.

The conference, which is expected to last about two weeks, is the third conference to be held by the American countries which are members of the I. L. O. The employers' delegate is C. E. Shumaker, manager of the Personnel Division of the Goodyear Tire and Rubber Company, New Toronto.

Headed by Keenleyside

The delegation is headed by Dr. Hugh L. Keenleyside, Canadian Ambassador to Mexico. C. C. Eberts of the Canadian Embassy staff in Mexico City, is acting as assistant to Keenleyside. Paul Goulet, assistant to the Federal Minister of Labor here, and J. S. McCullagh, assistant director of industrial relations to the Labor Department at Ottawa, are technical advisers.

Items on the agenda include vocational training, labor inspection, industrial relations, and such social and economic problems of American countries as industrialization, immigration, the relationship between wages and prices and the conditions of life of the native population of American countries.

A Good Motto To Remember

The next time you feel like criticising somebody for not doing things the way you think they ought to be done, it might not be a bad idea to remember the sign a certain Chicago business agent has hanging on his office wall. It says:

"A hammer is the only knocker that does the world any good."

● In 1941, the population of the Greater Montreal was 1,139,921.



OF the 2,500 Bell employees who enlisted for war service, over 1,700 are back on the job. They have been given refresher courses to bring them up to date or to help them recapture their old skills.

Ninety per cent of those returning want to continue in telephone work. Eventually, we expect thirty-seven per cent of our entire male staff to be veterans of World War II.

There's lots of work waiting for them. Our big job right now is to clean up delayed orders and we are losing no time. No less than 75,000 telephones have been installed since V-E Day.

Telephone instruments will soon be in better supply. Central office apparatus is the real problem. It takes time to make and install this highly complicated apparatus. That's why applicants in areas where switchboards are full will still have to wait some time for service.

We promise it won't be a minute longer than necessary.



PALACE THEATRE

MERLE OBERON
CLAUDE RAINS
CHARLES KORVIN in
THIS LOVE OF OURS
with CARL ESMOND
SUE ENGLAND
JESS BARKER

PRINCESS THEATRE

Second Week!
GEORGE RAFT in
WHISTLE STOP
with AVA GARDNER
VICTOR McLAGLEN
Added Feature
"THE CRIME DOCTORS WARNING"

CAPITOL THEATRE

NOEL COWARD'S
"BLITHE SPIRIT"
in Blushing TECHNICOLOR
REX HARRISON
CONSTANCE CUMMINGS
United Artists

LOEW'S THEATRE

Second Week!
"KITTY"
starring Paulette GODDARD
RAY MILLAND
Special — Technicolor Featurette
"NAUGHTY NANETTE"
with BOB GRAHAM

R. M. Bennett Heads Typographical Union

Maymond M. Bennett, an employee of The Gazette who for many years has been active in Montreal labor organizations, was elected president of Montreal Typographical Union, Local 176, at a meeting held last Sunday.

Others elected included: Thomas E. Sweeney, vice-president; James Philip, secretary-treasurer; Thomas P. Keenan, recording secretary; George Muir, R. Fox and Joseph Tate, members of the board of auditors; James Alexander, J. A. Ricard and Thomas Robertson, trustees; J. A. Ricard, sergeant-at-arms, and G. Cullen, Typographical Journal correspondent.

The meeting also named delegates of International Printing Trades Council and those to the Federation of International Printing Trades Unions. Elections for the executive will be held on May 15.

● 45,000 Jews employed in the war industry of Palestine have, during the year 1942, supplied the allies with war material for the net sum of 10,000,000 Palestine pounds.

NOTICE OF APPLICATION FOR DIVORCE

NOTICE is hereby given that MARIE ROSE YVETTE BRETON, of the City of Verdun, District of Montreal, in the Province of Quebec, wife of JOHN CUNNINGHAM PHILIPS, of the City of Montreal, District of Montreal, will apply to the Parliament of Canada, at the present or next session thereof, for a Bill of Divorce from her said husband JOHN CUNNINGHAM PHILIPS, engineer, residing in the City of Montreal, District of Montreal, in the Province of Quebec, on the grounds of desertion and adultery.

Dated at Montreal, March 29th, 1946.
EMILE TROTIER,
Solicitor of Applicant,
132 St. James St. West,
Room 1000,
12-15 Montreal, Quebec.

EASTER 1946

By RUTH TAYLOR

*"Lord, make me an instrument of Thy peace;
Where there is hatred, let me sow love;
Where there is injury, pardon;
Where there is doubt, faith;
Where there is despair, hope;
Where there is sadness, joy."*

The prayer of St. Francis of Assisi — which I copied from a religious calendar a Methodist friend of mine sent me — is in itself one of the finest of Easter messages.

For what is Easter but the feast of resurrection? The raising of the spirit above the trials of the flesh — the fulfillment of the law of love. It was the resurrection in the body of Him who said: "And the second and greater commandment is like unto it — 'Thou shalt love thy neighbor as thyself'."

To make peace permanent we must do as St. Francis prayed: "Where there is hatred, let me sow love." Let us keep our own thoughts clear of hatred and anger. Let us look with eyes of love upon our brothers everywhere.

"Where there is injury, pardon." It is hard to forgive an intentional wrong done. Yet — few people are meaningfully cruel. Ignorance and carelessness are back of most of the evil men do. And cannot we try to say as He said: "Father, forgive them, for they know not what they do."

"Where there is doubt, faith." We say "In God we trust." But is that enough? Must not we, if we truly trust God, learn how to trust our brother man?

"Where there is despair, hope." There is always tomorrow — and the sun will shine again no matter how deep the midnight seems. He, whose heart has faith, can never be without hope — without the light of belief in a beneficent God who in due time will show the pathway to a better day.

"Where there is sadness, joy." Easter is the promise that "weeping may endure for a night, but joy cometh in the morning." No matter how great the sorrow, the promise of resurrection brings strength to the failing heart.

All these things we pray this Eastertide — but not for ourselves alone. We pray "Our Father" and our prayer must be for all men everywhere. Only in this way may we keep Easter.

Home Market Not "Primary," Insists James A. MacKinnon

Canadian businessmen must give "increased emphasis to the importance of export trade" and must no longer regard it as a "mere adjunct to the domestic market," Trade and Commerce Minister James A. MacKinnon told the Canadian Inter-American Association here.

"The whole world is our market if only we have the enterprise to go out and get the business," MacKinnon said in predicting increased trade with Latin American countries.

"What is done in the immediate future," MacKinnon said, "will fix the pattern of our commercial relations for a long time to come." He urged that Canada adhere to four main principles in its export trade policy.

"Not Mere Adjunct"

1. Canada must take a full share in supplying stricken peoples with all the food she can;

2. She must keep her place in the British market;

3. She must find new markets all over the world;

4. Business must be prepared "to give increased emphasis to the importance of export trade, no longer regarding it as a mere adjunct to the domestic market."

MacKinnon said he strongly warned against any "temptation to regard the home market as the primary market."

No one can blame MacKinnon for emphasizing exports, because encouraging them is a big part of his job, but many Canadians believe their home market could provide jobs for all workers if they get enough money to buy a proper share of their own products.

U.S. LAST FORTRESS OF FREE ENTERPRISE

The United States government is the last stronghold of the free enterprise system. Britain has gone Socialistic. The whole European continent is in the throes of fallen financial giants.

It seems the height of folly for the reactionary forces in this country to maintain the capitalistic system here if the reactionaries alone are to fight for it. The capitalists are small in number and can be bowled over by a mass movement.

The *Labor Herald* does not preach mass revolution but we take this means of warning the management of industry and our lawmakers that if the free enterprise system is to survive, a majority — and a large majority — of the American people will be needed to aid in making sure of that survival.

Abraham Lincoln said a nation cannot endure half slave and half free. It ought to be equally plain that the world cannot endure half slave and half free. More than one-half the peoples of the earth have already deserted the free enterprise system. The voice which preaches capitalism in the UNO — the only strong voice — is America. How long can this go on?

It is time capital should recognize it is on the verge of extinction. It should put its house in order and produce. It should reasonably share its profits with labor. It should not light a fire to destroy its last great stronghold. — *Baltimore Labor Herald*.

Gardiner Says Canada and U.S. Cannot Feed the World

The world food problem cannot be settled by agricultural production on the North American continent alone, according to Agricultural Minister James G. Gardiner.

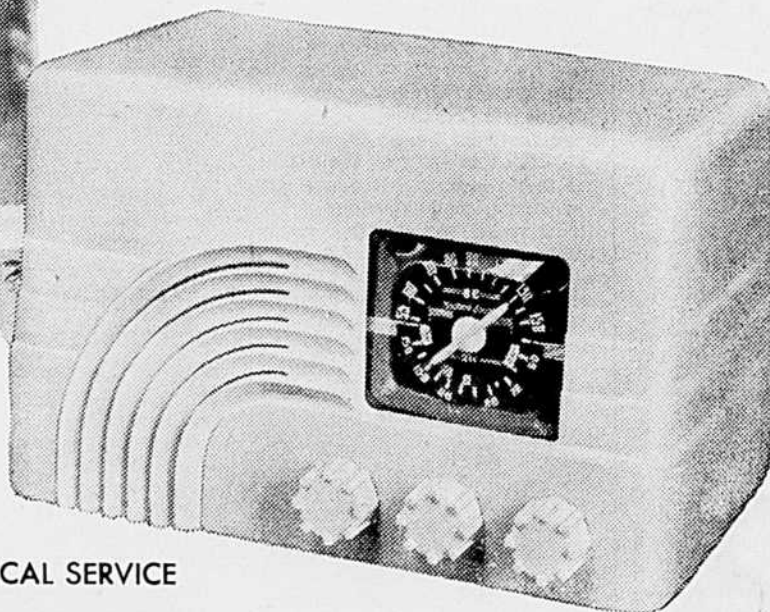
Gardiner said in an address in Montreal that other food-producing areas in the world must co-operate with North America if the food problem is to be overcome.

He advocated a program of controlled consumption in the Dominion, cutting down on waste and doing without food that can be easily shipped abroad, such as canned meats.

The most important task in this connection, Gardiner said, is one of increased farm production. — *Labor*.



Northern Electric's Baby Champ



A NATIONAL ELECTRICAL SERVICE

THE BIGGEST LITTLE RADIO IN THE WORLD

It weighs in at only 6 lbs., 10 ozs.; measures 6 1/4 inches in height. It's packed with power and has a long reach. Best of all it is soft spoken, giving voice, in clear, well-modulated tones to a symphony, soloist or commentator. Already several thousand "Baby Champ" models have proven themselves in operation. More are coming through to your Northern Electric Dealer.

LISTEN Monday evenings to the Northern Electric Show, with Mart Kenney.

Exclusive distributors in Canada for Leonard Refrigerators, Gurney Electric Ranges and A.B.C. Washers and Ironers.

Northern Electric
COMPANY LIMITED
24 BRANCHES ACROSS CANADA